

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2275

17 septembre 2013

SOMMAIRE

Aubiac S.A.	109154	Kedi 3 S.à r.l.	109158
Biomass Holdings S.à r.l.	109160	King Holding I S.à r.l.	109158
BlueBay European Distressed Opportuni- ties Investments (Luxembourg) S.à r.l.	109160	La Brise S.A.	109159
Boston B1 S.à r.l.	109159	Larfeld Holding S.A.	109159
Care Investments UK S.à r.l.	109167	LSF7 Silverstone S.à r.l.	109157
Cleome Index	109166	LuxCo 58 S.à r.l.	109158
ECI Finance S.A.	109192	Mazars Luxembourg	109199
ECMF SCA, SICAV-SIF	109196	Misana Investments S.à r.l.	109200
ECOTRANS Luxembourg S.A.	109194	Moulin S.A.	109197
EG Management S.A.	109194	RAGLAN German Property S.A.	109161
Else 1 S.à r.l.	109195	Real Estate Business & Investments Con- sulting Company (Luxembourg) S.A. ..	109161
Euro Asia Investment SA	109195	RPM S.à r.l.	109185
Eze Capital S.A.	109156	Sandstorm Gold (Luxembourg)	109191
Famaury	109196	Sarasin Multi Label Sicav	109164
Financial Reporting Systems Luxembourg S.A.	109155	Sata Holding S.A.	109186
Fondations Capital I S.C.A., SICAR	109195	Sata S.A.	109186
Franvest S.à r.l.	109156	SCP Prop Co. B S.à r.l.	109166
Frégate Investments S.à r.l.	109196	Sculptor Holdings II S.à r.l.	109163
Jaguar Luxembourg S.A.	109157	Sefi Group S.A.	109162
Johnson Controls Luxembourg Services S.à r.l.	109154	Sevefjord F. Services & Marketing S.à r.l.	109166
Johnson Controls Luxembourg Solutions S.à r.l.	109154	SHB Sicav	109165
Johnson Controls Luxembourg Yinal Hold- ing S.à r.l.	109155	S.L. AMEL, succursale luxembourgeoise	109160
Johnson Controls Luxembourg Yinal S.à r.l.	109155	Slov 1 S.à r.l.	109165
Jotabe S.A.	109157	Slovtop S.à r.l.	109165
Jushel Sàrl	109157	SmartBear International Holding Compa- ny	109162
Justfin International S.A.	109156	S.M.L. S.A.	109163
JV Mada S.A.	109164	Société Civile Immobilière Niederterhaff	109174
Karlow Holdings	109164	Société de Transport Diekirch S.A.	109163
Karolus Maximus Kapital S.A.	109158	Sophis Holding (Luxembourg) S.à r.l. ...	109162
KBC Bonds	109200	Sophis Manco Luxembourg SA	109161
		Springer Science + Business Media S.A. .	109179

Johnson Controls Luxembourg Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 170.561.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 23 avril 2013

1. M. Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. M. David CATALA a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
3. Monsieur Andrew O'SHEA, administrateur de sociétés, né le 13 août 1981, à Dublin (Irlande), demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.
4. Monsieur Vincent REGAULT, administrateur de sociétés, né le 4 septembre 1982, à Anderlecht (Belgique), demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *Johnson Controls Luxembourg Services S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013106042/20.

(130128789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Johnson Controls Luxembourg Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 170.591.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 23 avril 2013

1. M. Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. M. David CATALA a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
3. Monsieur Andrew O'SHEA, administrateur de sociétés, né le 13 août 1981, à Dublin (Irlande), demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.
4. Monsieur Vincent REGAULT, administrateur de sociétés, né le 4 septembre 1982, à Anderlecht (Belgique), demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *Johnson Controls Luxembourg Solutions S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013106044/20.

(130128765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Aubiac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 144.032.

—
Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen en date du 18 juin 2013

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Christophe BLONDEAU avec effet au 6 juin 2013, de sa fonction d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration au sein de la société et décide de coopter avec effet au 6 juin 2013 Madame Brigitte DENIS, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, au poste d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration.

Madame Brigitte DENIS terminera le mandat de son prédécesseur.

Référence de publication: 2013108675/14.

(130132255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Johnson Controls Luxembourg Yinal Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 169.725.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 23 avril 2013

1. M. Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. M. David CATALA a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
3. Monsieur Andrew O'SHEA, administrateur de sociétés, né le 13 août 1981, à Dublin (Irlande), demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.
4. Monsieur Vincent REGAULT, administrateur de sociétés, né le 4 septembre 1982, à Anderlecht (Belgique), demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Johnson Controls Luxembourg Yinal Holding S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013106046/20.

(130128840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Johnson Controls Luxembourg Yinal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 169.939.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 30 avril 2013

1. M. Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. M. David CATALA a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
3. Monsieur Andrew O'SHEA, administrateur de sociétés, né le 13 août 1981, à Dublin (Irlande), demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.
4. Monsieur Vincent REGNAULT, administrateur de sociétés, né le 4 septembre 1982, à Anderlecht (Belgique), demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Johnson Controls Luxembourg Yinal S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013106048/20.

(130128806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Financial Reporting Systems Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 54.638.

—
Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013106881/14.

(130129681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Eze Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 129.926.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 26 juillet 2013, que la liquidation de la société, décidée en date du 7 mai 2013, a été clôturée et que EZE Capital S.A. a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Pour: EZE Capital S.A.

Société anonyme liquidée

Pour le Liquidateur: GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Lucile Wernert / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013106848/19.

(130130506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Franvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 107.720.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 19 juillet 2013

L'Associé unique renouvelle le mandat de Commissaire aux comptes de PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, Route d'Esch à L-1014 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013 qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013106866/15.

(130129919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Justfin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 113.139.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 25 Juin 2013, les démissions des Administrateurs de catégorie A, Mr Gilles ORBAN, démissionnaire au 13 mai 2013 et Mr Yves BIEWER, démissionnaire au 10 juin 2013 ont été acceptées.

En remplacement de Mr Gilles ORBAN, Madame Audrey BAVEREL, domiciliée professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été nommée Administrateur de catégorie A.

En remplacement de Mr Yves BIEWER, Madame Viviane HENGEL, domiciliée professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été nommée Administrateur de catégorie A.

Leur mandat s'achèvera lors à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Luxembourg, le 23.07.2013.

Pour: JUSTFIN INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélié Katola / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013106053/20.

(130128428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Jaguar Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 293, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 12.727.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013106049/10.

(130128910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Jotabe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 160.066.

L'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions ci-dessous:

Monsieur CELSO GOMES DOMINGUES, né le 21 février 1978 à Luxembourg, demeurant à 4 Rue de Goetzange, L-8393 Olm, est nommé en date de la présente assemblée comme administrateur de la société, suite à la démission de Monsieur PATRICK ALEXANDRE CUNHA DOS SANTOS, datée du 10 juin 2013.

Bertrange, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106051/12.

(130128548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Jushel Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 128.779.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013106052/10.

(130129249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

LSF7 Silverstone S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 151.008.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'associé de la Société prises en date du 27 juin 2013 que:

- Ernst & Young S.A., une société anonyme, ayant son siège au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach et enregistrée au Registre de Commerce et de Sociétés, Luxembourg sous le numéro n B 47771, a été nommé comme réviseur d'entreprise agréé de la Société pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013.

Conseil de gérance de la Société:

- M. Michael Duke Thomson, résidant professionnellement au 2711 N. Haskell Avenue, Suite 1700, Dallas, Texas 75204, Etats-Unis d'Amérique, Gérant A;

- M. Philippe Detournay, résidant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, Gérant A;

- M. Philippe Jusseau, résidant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, Gérant A.

Pour extrait conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2013106131/22.

(130128581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Karolus Maximus Kapital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 163.224.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur - délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013106058/13.

(130129185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

King Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 627.475,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 117.857.

Le bilan modifié de la société au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013106080/13.

(130128464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Kedi 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 165.588.

Les comptes annuels de 22 novembre 2011 à 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013106077/11.

(130128307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

LuxCo 58 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.567.250,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 132.848.

EXTRAIT

Il a été notifié que M. William GILSON a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 15 juillet 2013.

Le conseil de gérance se compose donc comme suit au 15 juillet 2013:

- Francesco PIANTONI, gérant
- Andrew HOOK, gérant
- Elena TOSHKOVA, gérante

Pour extrait conforme,

A Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106101/17.

(130128814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Larfeld Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 66.833.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg au siège social de la société le 23 juillet 2013

Le 23 juillet 2013, l'Assemblée de la Société LARFELD HOLDING S.A. (ci-après dénommée «la Société») a pris les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée décide de prendre acte de la démission de Monsieur Michael Fitzgerald de son poste d'administrateur de la Société avec effet au 24 juillet 2013.

2. L'Assemblée décide de nommer avec effet au 24 juillet 2013 en qualité d'Administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016 Monsieur Willem Karel VAN AALST, né le 16 février 1956 à De Bilt, demeurant au Vredelaan 5, 1251GC Laren, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

LARFELD HOLDING S.A.

Référence de publication: 2013106106/19.

(130129306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

La Brise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 96.027.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 21 juin 2013:

«L'assemblée prend acte de la démission de M. Giovanni VITTORE des fonctions de président du Conseil d'Administration et d'administrateur.

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Jeannot DIDERRICH, expert-comptable, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LA BRISE S.A.

Référence de publication: 2013106104/15.

(130128211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Boston B1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 47.744.566,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 140.341.

—
Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 22 juillet 2013 que:

- Cindy TEIXEIRA et Isabelle PROBSTEL démissionnent de leur poste de gérant de classe B de la société avec effet au 22 juillet 2013;

- François FELTEN est reclassifié en tant que gérant de classe B avec effet au 22 juillet 2013 et ce pour une durée indéterminée;

- Julia KLINGEN, née le 13 décembre 1982 à Boppard (Allemagne) et ayant son adresse professionnelle au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, est nommée en tant que gérant de classe A avec effet au 22 juillet 2013 et ce pour une durée indéterminée; et

- Francisco MENJIBAR, né le 10 octobre 1980 à Zaragoza (Espagne) et ayant son adresse professionnelle au 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN Londres, Royaume-Uni, est nommé en tant que gérant de classe B avec effet au 22 juillet 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013107644/20.

(130130742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Biomass Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.850.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 122.573.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 5 juillet 2013:

- Mons. Rolf Caspers, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé gérant de la société, en remplacement le gérant démissionnaire, Mme. Anja Wunsch, avec effet au 5 juillet 2013.

- Le nouveau mandat de Mons. Rolf Caspers prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

- Le mandat de Mons. Daniel Bley, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, gérant de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mons. Daniel Bley prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

- Le mandat de Mme. Heike Kubica, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, gérant de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mme. Heike Kubica prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013107640/24.

(130130898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

BlueBay European Distressed Opportunities Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 152.394.

—
Il résulte des résolutions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue le 18 juillet 2013 que Deloitte Audit S.à r.l, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg est élu réviseur d'entreprise de la Société pour la période expirant à la prochaine assemblée générale statuant sur l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013107643/14.

(130131100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

S.L. AMEL, succursale luxembourgeoise, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9749 Fischbach, 7, Zone Industrielle Giällewee.

R.C.S. Luxembourg B 162.345.

—
Il résulte du procès-verbal de la réunion de

L'assemblée générale extraordinaire de la société tenue

Le 12.06.2013:

01 L'intégralité du capital social est représenté.

02 L'assemblée générale révoque Monsieur STYMANS Nick de son poste de représentant permanent au Luxembourg et de son poste de représentant de la société.

03 L'assemblée générale nomme comme nouveau représentant permanent et représentant de la société Monsieur WANSART Udo Nikolaus Christian, demeurant à Zur Kaiserbaracke (Recht) 22/C000 B-4780 ST.VITH.

Il a le droit d'engager la société par sa seule signature.

Référence de publication: 2013108386/16.

(130130536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Real Estate Business & Investments Consulting Company (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1232 Howald, 53, rue Ernest Beres.

R.C.S. Luxembourg B 40.906.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 juillet 2013 qui s'est tenu au siège de la société que Monsieur DAS NEVES GASPAR Honorato, employé, né le 15 octobre 1979 à Gloria do Ribatejo (Portugal), demeurant à L-5892 Aizingen, 14, rue Jean Wolter est démis de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2013108366/14.

(130131233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

RAGLAN German Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 120.521.

La Société a été constituée suivant acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2241 du 30 novembre 2006.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2013108359/15.

(130131497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Sophis Manco Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.754.

Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en son siège en date du 30 juillet 2013:

- acceptation de la démission de Monsieur Daniel Gouait en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 29 juillet 2013;

- nomination en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat au 29 juillet 2013 et pendant une période renouvelable de six ans, Madame Sandra Roberta Mezance, née le 24 février 1964 à Mazozolu Pagasts (La Lettonie), ayant son adresse professionnelle au 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est désormais composé par les administrateurs suivants:

* Monsieur Yves Attal

* Monsieur Joachim Gottlieb Philipp Vogel

* Madame Sandra Roberta Mezance

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Pour la Société

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2013109485/25.

(130132414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Sophis Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 170.785.438,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.255.

Il résulte des résolutions écrites prises par les associés de la Société en date du 29 juillet 2013, qu'il a été décidé à l'unanimité:

- d'accepter la démission en tant que gérant de la Société avec effet au 29 juillet 2013 de Monsieur Daniel Gouait;
- de nommer en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée illimitée, Madame Sandra Roberta Mezance, née le 24 février 1964 à Mazozolu Pagasts (La Lettonie), ayant son adresse professionnelle au 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

- de confirmer que le conseil de gérance de la Société est désormais composé par les gérants suivants:

* Monsieur Yves Attal

* Monsieur Laurent Pedo

* Madame Sandra Roberta Mezance

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Pour la Société

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2013109484/24.

(130132413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

SmartBear International Holding Company, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 168.249.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1294 du 24 mai 2012.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SmartBear International Holding Company

Signature

Référence de publication: 2013109470/14.

(130132947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Sefi Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 62B, rue de Muhlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 69.668.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 30 juillet 2013 la décision suivante:

L'Assemblée Générale accepte la démission de TOP Audit S.A. (anciennement PKF Abax Audit) de son mandat de Commissaire aux comptes et nomme en remplacement, Compliance & Control, 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg, RCS B172.482.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale tenue en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013109506/16.

(130132996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Sculptor Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 134.294.

—
Extrait d'acte de cession de parts sociales sous seing privé de Sculptor Holdings II S.à r.l.

Suite à des cessions de parts de IMOF LX Holdings Limited:

- En date du 15 Avril 2008, OZ Asia Domestic Partners LP, domicilié 9 West 57th Street, Etage 39, New York, 10019, Etats d'Unis d'Amérique, détient 1 part sociale d'une valeur nominale de EUR 25,00.

- En date du 15 Avril 2008, IMAO LX Holdings Ltd, domicilié 36A

Dr. Roy's Drive, Etage 4, George Town, KY1-1104, Iles des Caïmans, détient 1 part sociale d'une valeur nominale de EUR 25,00.

- En date du 25 Octobre 2012, OZEA LP, domicilié 9 West 57th Street, Etage 39, New York, 10019, Etats d'Unis d'Amérique, détient 1 part sociale d'une valeur nominale de EUR 25,00.

- En date du 28 Janvier 2013, GGCF LX Holdings Ltd, domicilié 36A Dr. Roy's Drive, Etage 4, George Town, KY1-1104, Iles des Caïmans, détient 1 part sociale d'une valeur nominale de EUR 25,00.

- En date du 28 Janvier 2013, GESL LX Holdings Ltd, domicilié 36A Dr. Roy's Drive, Etage 4, George Town, KY1-1104, Iles des Caïmans, détient 1 part sociale d'une valeur nominale de EUR 25,00.

- En date du 01 Mars 2013, OZSC II LP, domicilié 9 West 57th Street, Etage 39, New York, 10019, Etats d'Unis d'Amérique, détient 1 part sociale d'une valeur nominale de EUR 25,00.

- En date du 07 Mai 2013, MESC LX Holdings Ltd, domicilié 36A Dr. Roy's Drive, Etage 4, George Town, KY1-1104, Iles des Caïmans, détient 1 part sociale d'une valeur nominale de EUR 25,00.

IMOF LX Holdings Limited, domicilié North Church Street, Harbour Centre, George Town, Iles des Caïmans, ne détient plus que 140 parts de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sculptor Holdings II S.à r.l.

Référence de publication: 2013109458/29.

(130132657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

S.T.D. S.A., Société de Transport Diekirch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 104.122.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013109476/10.

(130132366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

S.M.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 115.901.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 15 mai 2013:

«L'assemblée prend acte de la démission de M. Giovanni VITTORE des fonctions de président du Conseil d'Administration et d'administrateur.

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration, M. Jeannot DIDERRICH, expert-comptable, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.M.L. S.A.

Référence de publication: 2013109451/15.

(130131895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

JV Mada S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 170.056.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.07.2013.

Signature.

Référence de publication: 2013106054/10.

(130129242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Karlow Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 141.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013106057/12.

(130128860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Sarasin Multi Label Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 76.310.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 26 juillet 2013 a décidé:

I. de ratifier la cooptation de Madame Odile RENNEN en tant qu'administrateur en remplacement de Madame Anne-marie Arens en date du 15 mars 2013;

II. renouveler le mandat de:

Monsieur Nils OSSENBRINK

Taunusanlage 17, D-60325 Frankfurt am Main

Monsieur Hans-Peter GROSSMANN

Elisabethenstrasse 62, CH-4002 Basel

Madame Francine KEISER

35, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Madame Odile RENNEN

8, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

Monsieur Dieter STEBERL

40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

en leur qualité d'administrateur pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014,

III. de nommer:

Deloitte S.A.

560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour Sarasin Multi Label SICAV

Société d'investissement à capital variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013109496/32.

(130131924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Slov 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 114.653.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 31 octobre 2012 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Pii KETVEL, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
2. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant professionnellement à 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, gérant; est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013109520/18.

(130132498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Slovtop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 114.654.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 31 octobre 2012 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Pii KETVEL, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
2. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant professionnellement à 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, gérant; est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013109521/18.

(130132499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

SHB Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 153.460.

—
EXTRAIT

Monsieur Staffan Ringvall a démissionné de la fonction d'Administrateur de la Société en date du 1^{er} Juillet 2013.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose désormais comme suit:

- Magnus Fageräng
- Pär Nürnberg
- Jacques Elvinger
- Christian Dahl
- Rudy Hoylaerts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 Juillet 2013.

Pour la Société

Référence de publication: 2013110613/18.

(130133372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Sevefjord F. Services & Marketing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 35.395.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par jugement rendu en date du 11 juillet 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée SEVEFJORD F. SERVICES & MARKETING S.à r.l., dont le siège social à L-5884 Hesperingen, 304 route de Thionville, a été dénoncé en date du 31 mars 1993.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Jonathan BURGER

Le liquidateur

Référence de publication: 2013110609/17.

(130133558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

SCP Prop Co. B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 158.461.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013110604/9.

(130132271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Cleome Index, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 72.234.

—
I. L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 26 avril 2013

- a nommé à la fonction d'administrateur:

Monsieur Tanguy de VILLENFAGNE, Avenue des Arts 58, B-1000 Bruxelles

pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2014

- a renouvelé le mandat d'administrateur de:

Monsieur Jean-Yves MALDAGUE, 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Monsieur Vincent HAMELINK, Avenue des Arts 58, B-1000 Bruxelles

Monsieur Jean-Michel LOEHR, 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

Monsieur Jan VERGOTE, Boulevard Pachéco, 44, B-1000 Bruxelles

DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., représentée par Monsieur Jean-Yves MALDAGUE, 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2014

- a renouvelé le mandat de:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., RCS B-65477, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2014.

II. Le Conseil d'Administration a pris note de la démission en tant qu'administrateur de:

Monsieur Jean-Michel LOEHR, 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, en date du 1^{er} mai 2013.

Pour CLEOME INDEX

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013112010/28.

(130136922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Care Investments UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 179.205.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of July.

Before Us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

SHRM Corporate Services S.à r.l., a company having its registered office at L-5367 Schuttrange, R.C.S. Luxembourg B 7 8100,

here represented by Mr Frank TRINTELER, private employee, residing professionally in Schuttrange, by virtue of a proxy given on 25 July 2013.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. The object of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The Company may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise. The Company may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

The Company shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment opens to the public.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Care Investments UK S.à r.l."

Art. 5. The registered office is established in Schuttrange. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EURO) represented by TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500) shares with a par value of ONE EURO (1-EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

Shares are freely transferable among shareholders. Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

The Company may redeem its own shares. However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an

unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 9. Appointment and Removal of managers. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 10. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the Board of managers (the Board).

10.1 Powers of the board of managers

All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

10.2 Procedure

10.2.1 The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

10.2.2 Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

10.2.3 No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

10.2.4 A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

10.2.5 The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

10.2.6 Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

10.2.7 Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

10.3 Representation

10.3.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of any manager.

10.3.2 The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 11. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 12. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

Art. 13. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

13.1 Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature, (iii) Each share entitles to one (1) vote.

13.2 Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

13.3 Sole shareholder

(i) Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

(ii) Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

(iii) The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 14. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2013.

Art. 15. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.

4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 17. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declares to subscribe for the one twelve thousand five hundred (12,500) shares and to have them fully paid up in cash of an amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR).

Therefore the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) is as now at the disposal of the Company.

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

109170

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately ONE THOUSAND TWO HUNDRED EURO (1,200.-EUR).

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered for an unlimited period by the following managers:

- Mr Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, private employee, born in 's-Gravenhage (The Netherlands) on October 16, 1970, residing professionally at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

- Mrs. Michelle Carvill, private employee, born in Down, Ireland on November 26, 1966, residing professionally at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

2) The address of the company is fixed at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

SHRM Financial Services (Luxembourg) S.à r.l., une société ayant son siège social à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, R.C.S. Luxembourg B 78100.

Ici représentée par Monsieur Frank TRINTELER, employé privé, demeurant professionnellement à Schuttrange, en vertu d'une procuration datée du 25 juillet 2013. Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparant, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations.

La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "Care Investments UK S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Schuttrange. Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé. La Société peut racheter ses propres parts sociales. Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 9. Nomination et Révocation des gérants. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 10. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil de gérance (le Conseil).

10.1 Pouvoirs du conseil de gérance

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

10.2 Procédure

10.2.1 Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

10.2.2 Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

10.2.3 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

10.2.4 Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

10.2.5 Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

10.2.6 Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

10.2.7 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document

10.3 Représentation

10.3.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature unique d'un des gérants.

10.3.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 11. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

14.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les

Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Associés, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

14.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

14.3 Associé unique

(i) Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

(ii) Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

(iii) Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante, ici représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales et a déclaré les avoir libérées intégralement en espèces pour un montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR). La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200.-EUR).

Décision de l'associé unique

- 1) La Société est administrée, pour une durée indéterminée, par les gérants suivants:
 - Monsieur Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, employé privé, né à La Haye (Pays-Bas) le 16 octobre 1970, demeurant professionnellement à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.
 - Madame Michelle Marie Carvill, employée privée, née à Down (Irlande) le 26 novembre 1966, demeurant professionnellement à 64 rue Principale, L-5367 Schuttrange.
- 2) L'adresse de la Société est fixée à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénoms état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: F. TRINTELER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 juillet 2013. Relation: LAC/2013/35224. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2013.

Référence de publication: 2013111960/378.

(130136849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Société Civile Immobilière Niederterhaff, Société Civile.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon (Belle Etoile).

R.C.S. Luxembourg E 563.

L'an deux mille treize.

Le trente-et-un juillet.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Paul LEESCH, commerçant en retraite, demeurant à L-8059 Bertrange, Niederterhaff.
- 2.- Madame Danièle LEESCH, employée privée, demeurant à L-7480 Tuntange, 8, rue des Bois.
- 3.- Madame Doris LEESCH, employée privée, demeurant à L-2309 Luxembourg, 116, avenue Pasteur.
- 4.- Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, commerçant, demeurant à L-8387 Koerich, Chalet Saint-Hubert.
- 5.- Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, employé privé, demeurant à L-7392 Blaschette, 8, rue du Gruenewald.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société civile Société Civile Immobilière NIEDERTERHAFF, avec siège social à L-8005 Bertrange, Route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro E 563 (NIN 1981 7000 277).

Que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 14 septembre 1981, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 264 du 2 décembre 1981, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

suivant acte reçu par ledit notaire Frank BADEN en date du 16 mai 1989, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 290 du 12 octobre 1989;

- suivant acte reçu par ledit notaire Frank BADEN en date du 9 décembre 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 447 du 13 mai 2005.

Que le capital social s'élevait au montant de quarante millions de francs luxembourgeois (LUF 40.000.000.-), faisant actuellement le montant de neuf cent quatre-vingt-et-onze mille cinq cent soixante-quatorze Euros dix Cents (€ 991.574,10), représenté par huit cents (800) parts sociales, attribuées aux associés comme suit:

1) Monsieur Paul LEESCH, prénommé, sept cent quatre-vingt-quatre parts sociales	784
2) Madame Danièle LEESCH, prénommée, quatre parts sociales	4
3) Madame Doris LEESCH, prénommée, quatre parts sociales	4
4) Monsieur Max LEESCH, prénommé, quatre parts sociales	4
5) Monsieur Jeff LEESCH, prénommé, quatre parts sociales	4
Total: huit cents parts sociales	800

Ensuite les associés se sont réunis en assemblée générale, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, et ils ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

Les associés décident de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence du montant de quatre cent vingt-cinq Euros quatre-vingt-dix Cents (€ 425,90) pour le porter de son montant actuel de neuf cent quatre-vingt-et-onze mille cinq cent soixante-quatorze Euros dix Cents (€ 991.574,10) au montant de neuf cent quatre-vingt-douze mille Euros (€ 992.000.-), sans création de parts sociales nouvelles mais en augmentant la valeur du pair comptable.

Le montant de quatre cent vingt-cinq Euros quatre-vingt-dix Cents (€ 425,90) a été libéré par les associés existants au prorata de leur participation dans le capital social moyennant un versement en numéraire sur le compte de la société.

Troisième résolution

Les associés décident de fixer la valeur nominale des parts sociales au montant de mille deux cent quarante Euros (€ 1.240.-) et constatent que le capital social de neuf cent quatre-vingt-douze mille Euros (€ 992.000.-) sera représenté par huit cents (800) parts sociales d'une valeur nominale de mille deux cent quarante Euros (€ 1.240.-).

Quatrième résolution

Les associés décident d'accepter la démission de Monsieur Paul LEESCH de son poste de gérant de société et lui accordent décharge pour l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

Les associés décident de fixer l'adresse de la société à L-8050 Bertrange, Route d'Arlon (Belle Etoile)

Sixième résolution

Les associés décident de procéder à une refonte complète des statuts afin de leur donner la teneur suivante:

Titre I^{er} - Forme, dénomination, Siège social, Objet social, Durée

Art. 1^{er}. Forme de la société. Il existe une société civile immobilière particulière qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Dénomination de la société. La société prend la dénomination de Société Civile Immobilière NIEDERTERHAFF.

Art. 3. Siège social. Le siège social est établi à Bertrange.

Il pourra être transféré en toute autre localité au Grand-Duché par simple décision des associés.

Art. 4. Objet social. La société a pour objet:

- la gestion, l'administration, l'exploitation et la mise en valeur par vente, achat, échange, lotissement, location, prise de bail, emphytéose, droit de superficie ou de toutes autres manières de propriétés immobilières,
- la participation, sous toutes formes, dans toutes affaires ou entreprises se rattachant directement ou indirectement aux objets ou aux activités mentionnés ci-dessus, par toutes voies de droit, et
- généralement, toutes opérations financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter leur développement, à l'exclusion de toute activité commerciale ou industrielle.

Art. 5. Durée illimitée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des associés statuant à l'unanimité des parts.

Titre II - Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à la somme de NEUF CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE EUROS (€ 992.000.-), représenté par huit cents (800) parts sociales d'une valeur de MILLE DEUX CENT QUARANTE EUROS (€ 1.240.-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Paul LEESCH, commerçant en retraite, demeurant à L-8059 Bertrange, Niederterhaff,	
sept cent quatre-vingt-quatre parts sociales	784
2.- Madame Danièle LEESCH, employée privée, demeurant à L-7480 Tuntange, 8, rue des Bois,	
quatre parts sociales	4
3.- Madame Doris LEESCH, employée privée, demeurant à L-2309 Luxembourg, 116, avenue Pasteur,	
quatre parts sociales	4
4.- Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, commerçant, demeurant à L-8387 Koerich, Chalet Saint-Hubert,	
quatre parts sociales	4
5.- Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, employé privé, demeurant à L- 7392 Blaschette, 8, rue du Gruenewald,	
quatre parts sociales	4
Total: huit cents parts sociales	800

Art. 7. Cession et Transmission des parts . Les parts sociales sont librement cessibles, tant à titre gratuit qu'à titre onéreux, que ce soit entre vifs ou pour cause de mort, entre associés ainsi qu'à leurs ascendants et descendants en ligne directe.

Elles ne peuvent être cédées, à peine de nullité, et elles ne peuvent changer de propriétaire par l'effet d'un régime matrimonial tant à titre gratuit qu'à titre onéreux, que ce soit entre vifs ou à cause de mort, à des personnes autres que des associés ou des ascendants et descendants en ligne directe, que dans les conditions décrites à l'article 8.

Art. 8. Cession de parts entre vifs. Droit de préemption, Procédure d'agrément, Renonciation

Droit de préemption

Si l'un des associés (ci-après le «Cédant») entend céder tout ou partie de ses parts, il doit informer les autres associés de son projet de cession, qui auront la faculté, par droit de préemption proportionnel au nombre de parts qu'ils détiennent dans la société, d'acheter personnellement tout ou partie des parts offertes.

Le Cédant devra notifier son intention par lettre recommandée à la gérance de la société en indiquant le nombre de parts dont la cession est projetée et le prix demandé sur base de la production d'un rapport d'expertise motivé, exposant en détail les méthodes d'évaluations retenues ainsi que les calculs, découlant des méthodes d'évaluation employées; si le

Cédant dispose d'un ou de plusieurs candidats cessionnaires, autres qu'un associé, un ascendant ou un descendant en ligne directe, il indique en outre, les noms, prénoms, profession et domicile du ou des cessionnaires proposés, ainsi que le prix offert pour chaque part.

Dans le mois de la réception de cette notification, la gérance devra en aviser les autres associés par lettre recommandée.

Dans les trois mois à partir de la date de l'avis donné par la gérance, chaque associé doit adresser à la gérance une lettre recommandée faisant connaître sa décision quant à l'exercice du droit de préemption:

- soit qu'il n'exerce pas le droit de préemption,
- soit qu'il exerce le droit de préemption au prix demandé par le Cédant, sous la condition suspensive qu'aucun autre associé déclarant vouloir exercer le droit de préemption ne conteste le prix demandé par le Cédant; en cas de contestation du prix par un des autres associés, l'associé est présumé vouloir exercer le droit de préemption, mais contester le prix demandé par le Cédant,
- soit qu'il déclare vouloir exercer le droit de préemption, mais conteste le prix demandé par le Cédant en exposant les motifs pourquoi il estime que l'évaluation retenue par le Cédant ne peut être retenue.

La décision d'un associé quant à l'exercice du droit de préemption ne doit pas être motivée. Faute pour un associé d'avoir adressé sa réponse dans les formes et délais indiqué ci-dessus, il est réputé ne pas exercer le droit de préemption.

La gérance doit notifier, par lettre recommandée, au Cédant, ainsi qu'à chacun des associés ayant déclaré vouloir exercer le droit de préemption, le résultat de la consultation des associés, par lettre recommandée dans le mois de l'expiration du délai imparti aux associés pour faire connaître leur décision.

Si l'un des associés a déclaré vouloir exercer le droit de préemption, mais conteste le prix demandé par le Cédant, et faute d'un accord entre le Cédant et l'ensemble des associés ayant déclarés vouloir exercer le droit de préemption sur le prix endéans les trois mois à partir de la notification du résultat de la consultation des associés, le différend sera tranché définitivement suivant le Règlement d'arbitrage du Centre d'arbitrage de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg par un collège composé de trois arbitres nommés conformément à ce Règlement.

Aux fins de trancher le différend qui oppose le Cédant et le ou les associés ayant déclaré vouloir exercer le droit de préemption quant au prix des parts le collège des arbitres peut nommer un ou plusieurs experts. La sentence arbitrale ne sera susceptible d'aucun appel. Si le prix déterminé par le collège des arbitres est supérieur à celui proposé par le Cédant dans son offre initiale, c'est le prix fixé dans l'offre initiale du Cédant qui sera retenu.

Au cas où un associé a déclaré ne pas vouloir exercer son droit de préemption ou est réputé ne pas exercer son droit de préemption, les associés restants et ayant exercé leur droit de préemption pour leur part, pourront exercer, sauf accord différent entre eux, en proportion de leur participation, leur droit de préemption durant un nouveau délai de trois mois débutant après la notification par la gérance aux autres associés de la constatation du non-exercice par un ou plusieurs des associés restants de son/leur droit de préemption.

Si la répartition proportionnelle laisse des parts à racheter non attribuées, ces parts seront tirées au sort par les soins de la gérance entre les associés ayant exercé le droit de préemption. Le tirage au sort aura lieu en présence des intéressés ou après qu'ils auront été appelés par lettre recommandée.

Au cas où les associés restants n'exerceraient pas leur droit de préemption pour tout ou partie des parts dans le délai susmentionné, ces associés auront le droit de proposer, de commun accord, un candidat acquéreur pour acquérir les parts du Cédant en respectant les conditions légales, le prix étant fixé comme ci-dessus.

En cas d'acquisition des parts par les associés ou par un candidat acquéreur proposé par les associés, le prix de ces parts déterminé comme indiqué ci-avant, augmenté du taux d'intérêt Euribor 12 mois plus 0.5 % de marge à partir de l'accord des parties ou faute d'accord, à partir de la sentence arbitrale tranchant le différent des associés quant au prix des parts sera payable en dix (10) annuités égales. La première annuité deviendra exigible six mois après l'accord amiable ou la détermination du prix par le collège des arbitres.

L'exercice du droit de préemption par les associés et/ou par le candidat acquéreur proposé par les associés ne sera effectif et définitif que:

- si la totalité des parts offertes par le Cédant a fait l'objet de l'exercice du droit de préemption, de manière à ce que le Cédant soit assuré de la cession, par l'effet de ce droit de préemption, de la totalité des parts offertes;
- ou si le Cédant déclare accepter de céder seulement les parts faisant l'objet de l'exercice du droit de préemption.

Procédure d'agrément

Lorsqu'à l'issue de la procédure de préemption décrite ci-dessus, les associés ne sont pas disposés à acquérir toutes les parts dont la cession est projetée et que le Cédant n'accepte pas de céder seulement les parts faisant l'objet de l'exercice du droit de préemption, le Cédant peut les offrir à une personne de son choix. Le Cédant doit aviser la gérance par lettre recommandée de son projet de cession, en indiquant les noms, prénoms, profession et domicile du ou des cessionnaires proposés ainsi que le nombre de parts dont la cession est proposée.

Dans le mois de la réception de cette notification, la gérance devra en aviser les autres associés par lettre recommandée.

Dans la quinzaine de la réception de cette lettre, chaque associé doit adresser à la gérance une lettre recommandée faisant connaître sa décision. Il n'est pas tenu de la motiver. Faute pour lui d'avoir adressé sa réponse dans les formes et délais ci-dessus, sa décision est considérée comme portant agrément du ou des cessionnaires.

La gérance doit notifier au Cédant le résultat de la consultation des associés, par lettre recommandée, dans les quinze jours de l'expiration du délai donné aux associés pour faire connaître leur décision.

La cession est autorisée moyennant l'agrément des associés représentant septante-cinq pour cent (75%) du capital social détenu par les autres associés et donc déduction faite des droits dont la cession est proposée.

Renonciation

A défaut de l'agrément la faculté de renonciation prévue à l'article 1869 du Code Civil s'appliquera.

Art. 9. Mise en gage. Les parts ne peuvent être mises en gage qu'avec l'accord unanime des associés.

Art. 10. Donation de parts. En cas de donation de parts entre vifs, le donateur doit observer le droit de préemption des coassociés du donateur et la procédure d'agrément conformément à l'article 8 ci-dessus.

Il est fait exception à cette règle en cas de donation en faveur:

- d'un associé de la société,
- d'un descendant en ligne directe du donateur,
- d'un ascendant en ligne directe du donateur.

Art. 11. Situation des héritiers et Légataires d'un associé décédé. En cas de décès d'un associé, les héritiers et légataires de l'associé décédé seront tenus, dans le plus bref délai, de faire connaître, à la gérance, leurs noms, prénoms, profession et domicile, de justifier de leurs qualités héréditaires en produisant des actes réguliers établissant leurs qualités d'héritier à titre légal ou légataire à titre universel ou particulier.

Les héritiers et légataires doivent observer le droit de préemption des associés survivants et la procédure d'agrément conformément à l'article 8 ci-dessus.

Il est fait exception à cette règle, lorsque l'héritier ou le légataire est:

- un associé survivant de la société,
- un descendant en ligne directe de l'associé décédé,
- un ascendant en ligne directe de l'associé décédé.

Art. 12. Mariage, Partenariat, Apport à une communauté. Chaque associé s'engage à ce que les parts sociales restent, du point de vue du régime matrimonial, dans son patrimoine propre. Les parts sociales ne peuvent pas tomber dans la communauté matrimoniale, ni y être apportées si un associé est marié ou se marie sans l'application des dispositions relatives au droit de préemption et à la procédure d'agrément prévu à l'article 8 ci-dessus.

Cette règle s'applique également à toute autre forme de communauté de biens suite à un partenariat d'un des associés ou de toute autre forme de vie commune.

Art. 13. Cession de parts - Forme. La cession des parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé. Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code civil.

Art. 14. Indivisibilité des parts. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts et aux décisions des assemblées générales.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 15. Egalité de droits des parts. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes.

Art. 16. Obligation aux dettes. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes proportionnellement à leur part dans la société.

Titre III. - Gérance

Art. 17. Désignation du gérant statutaire. La société est gérée et administrée par Monsieur Maximilien dit Max Leesch en qualité de gérant pour une durée illimitée.

Art. 18. Pouvoirs du gérant. Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de gestion intéressant la société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la société. Il représente la société vis-à-vis des tiers et de toute administration.

Avec l'accord de l'assemblée générale, le gérant peut faire tous actes de disposition, notamment acheter, échanger et vendre tous immeubles, contracter tous prêts et ouvertures de crédits et consentir toutes hypothèques et tous gages et cautionnements.

Sous réserve de ce qui est dit ci-avant, il peut conférer à telles personnes, associés ou non, des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

Art. 19. Responsabilité. Le gérant ne contracte, en raison de ses fonctions de gérant, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société. Simple mandataire il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 20. Rémunération gérant. Sauf décision contraire de l'assemblée générale, le mandat de gérant est gratuit. Si le mandat de gérant est rémunéré, l'assemblée générale, statuant à la simple majorité des voix, détermine le montant de cette rémunération fixe ou proportionnelle. Cette rémunération sera portée aux frais généraux.

Art. 21. Révocation du gérant. Le gérant nommé, sans limitation de durée, dans les présents statuts ou dans un acte modificatif de ceux-ci ne peut être révoqué que pour justes motifs par décision de l'assemblée générale statuant à une majorité de septante-cinq pour cent (75 %).

Titre IV. - Année sociale, Assemblée générale

Art. 22. Comptes annuels. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 23. Réunion de l'assemblée générale. Les associés se réunissent au moins une fois par an en assemblée générale à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les gérants quand ceux-ci le jugent convenables, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts existantes.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins quinze jours francs à l'avance et qui doivent indiquer l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai, si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 24. Droits de vote, Quorum, Majorité. Dans toutes assemblées chaque part donne droit à une voix. En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitier et nu-proprétaire, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour, quelle que soit la portion du capital représentée, et les résolutions sont prises à la majorité des associés représentant septante-cinq pour cent (75%) du capital social.

Titre V. - Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution de la société. La société n'est pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, qui continuera entre le ou les associés survivants et les héritiers et légataires du ou des associés décédés sous réserve de l'application de l'article 8.

La société n'est pas dissoute par la cessation des fonctions ou la révocation du gérant qu'il soit associé ou non.

La société n'est pas dissoute par l'incapacité, l'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture de l'un quelconque des associés, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'incapacité, d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture lesquels ne pourront prétendre qu'au paiement de la valeur de leur part, fixée conformément aux alinéas 7, 8 et 9 de l'article 8 ci-avant.

Art. 26. Liquidation, Partage. Lors de la dissolution de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du gérant ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 27. Droit commun. Les articles 1832 à 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Bertrange.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: P. LEESCH, D. LEESCH, DORIS LEESCH, M. LEESCH, J. LEESCH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 01 août 2013. Relation: ECH/2013/1449. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 06 août 2013.

Référence de publication: 2013113564/270.

(130137846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Springer Science + Business Media S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 89.452.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth of July,

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

was held the extraordinary general meeting of the shareholders of "SPRINGER SCIENCE + BUSINESS MEDIA S.A.", a société anonyme, having its registered office in L-1445 Strassen, 1A rue Thomas Edison, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 89.452, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, on 15 October 2002 published in the Mémorial C number 1682 of 23 November 2002. The articles of association have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary on 24 August 2010, published in the Mémorial C number 2319 of 28 October 2010.

The meeting was presided by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, who appointed as secretary Eamonn McDONALD, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Eamonn McDONALD, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1.) Amendment of article 3.4.5. of the articles of association of the company so as to be worded as follows:

" **3.4.5.** The Board of Directors shall further specify in its sole discretion the conditions of utilisation of the Capital Authorisation I and the Capital Authorisation

II. Such decision by the Board of Directors as well as any subsequent modification thereof shall require in any event the favourable consent of at least two (2) Directors, without prejudice to Article 8 of the Articles."

2) Amendment of article 7 of the articles of association of the company so as to be worded as follows:

" **7. Management.**

7.1. The Company shall be managed by a board of directors comprising at least three (3) members, whether Shareholders or not (the "Board of Directors", each member individually, a "Director"). The members of the Board of Directors shall be appointed by the General Meeting of Shareholders.

7.2. The General Meeting of Shareholders will at all times be free to vote on any dismissal or suspension of any Director.

7.3. The members of the Board of Directors shall be appointed for a period of time up to six (6) years and they shall hold office until their successors are elected. If no term is specified in the appointment, a Director shall be deemed to be appointed for a period of two years. The members of the Board of Directors may be re-elected without limitation."

3) Amendment of article 8 of the articles of association of the company so as to be worded as follows:

" **8. Decision - Making of the board of directors.**

8.1 The Board of Directors shall elect from among its members a chairman (the "Chairman").

8.2. The Board of Directors convenes upon call by the Chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two (2) Directors so request. In case all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

8.3. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram, facsimile, electronic mail, or letter another Director as his proxy.

8.4. Meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg. The Board of Directors may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the Directors present either in person or by proxy at such meeting.

8.5. Any member of the Board of Directors who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of a communication device (including a telephone and videoconference) which allows all the other members of the Board of Directors present at such meeting (whether in person or by proxy, or by means of such communication device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

8.6. Written resolutions signed by all the members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile, electronic mail or similar communication.

8.7. The minutes of a meeting of the Board of Directors may be signed (i) by all Directors present or represented at the meeting, or (ii) by any two Directors present or represented at the meeting, or (iii) by the Chairman and the secretary if appointed at the meeting of the Board of Directors or (iv) by any person to whom such powers have been delegated by the Board of Directors at such meeting of the Board of Directors.

8.8. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more persons, whether Directors or not.

8.9. It may also commit the management of a special branch of the Company to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy-holders, selected from its own members or not, whether Shareholders or not."

4) Amendment of article 9 of the articles of association of the company so as to be worded as follows:

" 9. Committees of the board of directors.

9.1. The Board of Directors may, by majority vote, appoint and maintain committees."

5) Amendment of article 10 of the articles of association of the company so as to be worded as follows:

" 10. Powers and Duties of the board of directors.

10.1. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company. All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

10.2. The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two Directors or by the sole signature of the person in charge of the daily management of the Company, as far as the daily management is concerned, unless special decisions have been taken concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 8 of the Articles.

10.3. Any litigation involving the Company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Directors, represented by its chairman or by the Director delegated for this purpose.

10.4. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the Law while always complying with the rights attached by these Articles to the different classes of Shares as set forth in article 21."

II. The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list having been signed by the shareholders present, the proxy-holders representing the shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III. It appears from the attendance list that all the three million three hundred and twenty thousand (3,320,000) shares representing the whole share capital of one million six hundred and sixty thousand euro (EUR 1,660,000) are represented at the present extraordinary general meeting.

IV. All shareholders present or represented declare that they had the notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

V. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

VI. After this had been set forth by the chairman and acknowledged by the members of the board of the meeting, the meeting proceeded to the agenda.

The meeting having considered the agenda, the chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were taken unanimously:

First resolution

The meeting resolves to amend article 3.4.5. of the articles of association of the company so as to be worded as follows:

" 3.4.5. The Board of Directors shall further specify in its sole discretion the conditions of utilisation of the Capital Authorisation I and the Capital Authorisation II. Such decision by the Board of Directors as well as any subsequent modification thereof shall require in any event the favourable consent of at least two (2) Directors, without prejudice to Article 8 of the Articles."

Second resolution

The meeting resolves to amend article 7 of the articles of association of the company so as to be worded as follows:

" 7. Management.

7.1. The Company shall be managed by a board of directors comprising at least three (3) members, whether Shareholders or not (the "Board of Directors", each member individually, a "Director"). The members of the Board of Directors shall be appointed by the General Meeting of Shareholders.

7.2. The General Meeting of Shareholders will at all times be free to vote on any dismissal or suspension of any Director.

7.3. The members of the Board of Directors shall be appointed for a period of time up to six (6) years and they shall hold office until their successors are elected. If no term is specified in the appointment, a Director shall be deemed to be appointed for a period of two years. The members of the Board of Directors may be re-elected without limitation."

Third resolution

The meeting resolves to amend article 8 of the articles of association of the company so as to be worded as follows:

" 8. Decision - Making of the board of directors.

8.1. The Board of Directors shall elect from among its members a chairman (the "Chairman").

8.2. The Board of Directors convenes upon call by the Chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two (2) Directors so request. In case all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

8.3. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram, facsimile, electronic mail, or letter another Director as his proxy.

8.4. Meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg. The Board of Directors may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the Directors present either in person or by proxy at such meeting.

8.5. Any member of the Board of Directors who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of a communication device (including a telephone and videoconference) which allows all the other members of the Board of Directors present at such meeting (whether in person or by proxy, or by means of such communication device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

8.6. Written resolutions signed by all the members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile, electronic mail or similar communication.

8.7. The minutes of a meeting of the Board of Directors may be signed (i) by all Directors present or represented at the meeting, or (ii) by any two Directors present or represented at the meeting, or (iii) by the Chairman and the secretary if appointed at the meeting of the Board of Directors or (iv) by any person to whom such powers have been delegated by the Board of Directors at such meeting of the Board of Directors.

8.8. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more persons, whether Directors or not.

8.9. It may also commit the management of a special branch of the Company to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy-holders, selected from its own members or not, whether Shareholders or not."

Fourth resolution

The meeting resolves to amend article 9 of the articles of association of the company so as to be worded as follows:

" 9. Committees of the board of directors.

9.1. The Board of Directors may, by majority vote, appoint and maintain committees."

Fifth resolution

The meeting resolves to amend article 10 of the articles of association of the company so as to be worded as follows:

" 10. Powers and Duties of the board of directors.

10.1. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company. All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

10.2. The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two Directors or by the sole signature of the person in charge of the daily management of the Company, as far as the daily management is concerned, unless special decisions have been taken concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 8 of the Articles.

10.3. Any litigation involving the Company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Directors, represented by its chairman or by the Director delegated for this purpose.

10.4. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the Law while always complying with the rights attached by these Articles to the different classes of Shares as set forth in article 21."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall to be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary, by name, last name, civil status and residence, the said representative of the appearing party signed together with us, the notary, the present deed.

Follows the french translation

L'an deux mille treize, le vingt-six juillet,

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «SPRINGER SCIENCE + BUSINESS MEDIA S.A.», société anonyme, avec siège social au 1A rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.452, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, résidant à Luxembourg, en date du 15 octobre 2002 publié au Mémorial C le 23 novembre 2002 numéro 1682. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte du Maître soussigné le 24 août 2010 publié au Mémorial C numéro 2319 du 28 octobre 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employé privé, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, qui désigne comme secrétaire M Eamonn McDONALD, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur M Eamonn McDONALD, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire est le suivant:

1) Modification de l'article 3.4.5. des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **3.4.5.** Le Conseil d'Administration doit en outre préciser à sa seule discrétion les conditions d'utilisation de l'Autorisation de Capital I et de l'Autorisation de Capital II. Une telle décision du Conseil d'Administration ainsi que toute modification ultérieure de celles-ci exigent en tout cas le consentement favorable d'au moins deux (2) Administrateurs, sans préjudice de l'article 8 des Statuts.»

2) Modification de l'article 7 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« 7. Administration.

7.1. La Société est gérée par un conseil d'administration comprenant au moins trois (3) membres, qu'ils soient actionnaires ou pas (le "Conseil d'Administration", chaque membre individuellement, un "Administrateur"). Les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

7.2. L'Assemblée Générale des Actionnaires peut à tout moment voter au sujet de révoquer ou de suspendre un Administrateur.

7.3 Les membres du Conseil d'Administration sont nommés pour une période ne pouvant excéder six (6) ans et ils garderont leurs fonctions jusqu' à l'élection de leurs successeurs. Si un période de fonction n'a pas été spécifié lors de la nomination, un Administrateur est sensé d'être élu pour une période de deux ans. Les membres du Conseil d'Administration peuvent être réélus sans limite.»

3) Modification de l'article 8 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« 8. Prise de décision du conseil d'administration.

8.1 Le Conseil d'Administration nommera parmi ses membre un président (le "Président").

8.2. Le Conseil d'Administration convoque sur demande du Président, aussi souvent que l'intérêt de la Société le requiert. Elle devra être convoquée à chaque fois qu'au moins deux (2) Administrateurs le demandent. Si tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation.

8.3. Tout Administrateur pourra agir lors de toute réunion du Conseil d'Administration en nommant par écrit, par télégramme, facsimile, courrier électronique, ou lettre un autre Administrateur en tant que mandataire.

8.4. Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront à Luxembourg. Le Conseil d'Administration pourra délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité de ces membres est présente en personne ou par mandataire. Les résolutions devront être approuvées si elles sont prises à la majorité des votes des Administrateurs, présents soit en personne ou par mandataire à ladite réunion.

8.5. Tout membre du Conseil d'Administration qui participe à une réunion du Conseil d'Administration via un moyen de communication (en ce compris par téléphone et par visio conférence) qui permet aux autres membres du Conseil d'Administration présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou par un tel moyen de communication) d'entendre et d'être entendus par les autres membres sera réputé présent à telle réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à telle réunion. Lorsque la décision est prise par voie d'une conférence téléphonique, la décision sera considérée comme ayant été prise à Luxembourg si l'appel est initié à partir de Luxembourg.

8.6. Les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil d'Administration auront le même effet et la même validité que des décisions prises lors d'une réunion valablement convoquée et tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un seul ou plusieurs documents séparés transmis par lettre, fax, courriel ou moyen similaire de communication.

8.7 Les procès-verbaux d'une réunion du Conseil d'Administration peuvent être signés (i) par les Administrateurs présents ou représentés à la réunion, ou (ii) par deux Administrateurs présents ou représentés à la réunion ou (iii) par le Président et le secrétaire si nommé à la réunion du conseil d'Administration ou (iv) par toute personne à qui de tels pouvoirs auront été délégués par le Conseil d'Administration à une telle réunion du Conseil d'administration.

8.8 Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, Administrateurs ou non.

8.9 Il peut aussi confier la gestion d'une branche spéciale de la Société à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses propres membres ou non, Actionnaires ou non.»

4) Modification de l'article 9 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 9. Comités du conseil d'administration.

9.1 Le Conseil d'Administration peut, à la majorité des votes, nommer et maintenir des comités.»

5) Modification de l'article 10 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 10. Pouvoirs et Attributions du conseil d'administration.

10.1. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

10.2. La Société est valablement engagée, en toutes circonstances par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature individuelle de la personne en charge de la gestion journalière de la Société, dans la mesure où la gestion journalière est concernée, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le Conseil d'Administration conformément à l'article 8 des Statuts.

10.3. Tout litige dans laquelle la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le Conseil d'Administration représenté par le président ou l'Administrateur délégué à cet effet.

10.4. Le Conseil d'Administration peut payer des dividendes intérimaires conformément à la Loi en respectant toujours les droits attribués aux différentes catégories d'Actions tel que prévues à l'article 21.»

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent procès-verbal les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il apparaît de cette liste de présence que l'intégralité des trois millions trois cent vingt mille (3.320.000) actions représentant l'entière du capital d'un million six cent soixante mille euros (1.660.000 EUR) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, une notice de convocation n'ayant pas été nécessaire.

V. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, dont les actionnaires ont été informés avant l'assemblée.

VI. Ces faits exposés par le président et reconnus exacts par les membres du bureau, l'assemblée passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3.4.5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **3.4.5.** Le Conseil d'Administration doit en outre préciser à sa seule discrétion les conditions d'utilisation de l'Autorisation de Capital I et de l'Autorisation de Capital II. Une telle décision du Conseil d'Administration ainsi que toute modification ultérieure de celles-ci exigent en tout cas le consentement favorable d'au moins deux (2) Administrateurs, sans préjudice de l'article 8 des Statuts.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« 7. Administration.

7.1 La Société est gérée par un conseil d'administration comprenant au moins trois (3) membres, qu'ils soient actionnaires ou pas (le "Conseil d'Administration", chaque membre individuellement, un "Administrateur").

Les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des Actionnaires.

7.2 L'assemblée générale des Actionnaires peut à tout moment voter au sujet de révoquer ou de suspendre un Administrateur.

7.3 Les membres du Conseil d'Administration sont nommés pour une période ne pouvant excéder six (6) ans et ils garderont leurs fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Si un période de fonction n'a pas été spécifié lors de la nomination, un Administrateur est sensé d'être élu pour une période de deux ans. Les membres du Conseil d'Administration peuvent être réélus sans limite.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« 8. Prise de décision du conseil d'administration.

8.1 Le Conseil d'Administration nommera parmi ses membre un président (le "Président").

8.2. Le Conseil d'Administration convoque sur demande du Président, aussi souvent que l'intérêt de la Société le requiert. Elle devra être convoquée à chaque fois qu'au moins deux (2) Administrateurs le demandent. Si tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation.

8.3. Tout Administrateur pourra agir lors de toute réunion du Conseil d'Administration en nommant par écrit, par télégramme, facsimile, courrier électronique, ou lettre un autre Administrateur en tant que mandataire.

8.4. Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront à Luxembourg. Le Conseil d'Administration pourra délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité de ces membres est présente en personne ou par mandataire. Les résolutions devront être approuvées si elles sont prises à la majorité des votes des Administrateurs, présents soit en personne ou par mandataire à ladite réunion.

8.5. Tout membre du Conseil d'Administration qui participe à une réunion du Conseil d'Administration via un moyen de communication (en ce compris par téléphone et par visio conférence) qui permet aux autres membres du Conseil d'Administration présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou par un tel moyen de communication) d'entendre et d'être entendus par les autres membres sera réputé présent à telle réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à telle réunion. Lorsque la décision est prise par voie d'une conférence téléphonique, la décision sera considérée comme ayant été prise à Luxembourg si l'appel est initié à partir de Luxembourg.

8.6. Les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil d'Administration auront le même effet et la même validité que des décisions prises lors d'une réunion valablement convoquée et tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un seul ou plusieurs documents séparés transmis par lettre, fax, courriel ou moyen similaire de communication.

8.7 Les procès-verbaux d'une réunion du Conseil d'Administration peuvent être signés (i) par les Administrateurs présents ou représentés à la réunion, ou (ii) par deux Administrateurs présents ou représentés à la réunion ou (iii) par le Président et le secrétaire si nommé à la réunion du conseil d'Administration ou (iv) par toute personne à qui de tels pouvoirs auront été délégués par le Conseil d'Administration à une telle réunion du Conseil d'administration.

8.8 Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, Administrateurs ou non.

8.9 Il peut aussi confier la gestion d'une branche spéciale de la Société à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses propres membres ou non, Actionnaires ou non.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 9. Comités du conseil d'administration.

9.1 Le Conseil d'Administration peut, à la majorité des votes, nommer et maintenir des comités.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 10. Pouvoirs et Attributions du conseil d'administration.**

10.1. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

10.2. La Société est valablement engagée, en toutes circonstances par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature individuelle de la personne en charge de la gestion journalière de la Société, dans la mesure où la gestion journalière est concernée, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le Conseil d'Administration conformément à l'article 8 des Statuts.

10.3. Tout litige dans laquelle la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le Conseil d'Administration représenté par le président ou l'Administrateur délégué à cet effet.

10.4. Le Conseil d'Administration peut payer des dividendes intérimaires conformément à la Loi en respectant toujours les droits attribués aux différentes catégories d'Actions tel que prévues à l'article 21.»

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit incombant à la société et facturés en raison du présent acte sont évalués à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, McDonald, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 août 2013. Relation: EAC/2013/10225.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013113570/355.

(130137360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

RPM S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 155.179.

Constat de cession de parts sociales

Suite à une convention de cession de parts sociales conclue sous-seing privé en date du 5 août 2013 et acceptée par la Gérante au nom de la société, il résulte que le capital social de la société RPM S.à r.l., représenté par 100 parts sociales d'une valeur nominale de 125 EUR chacune est désormais réparti comme suit:

Madame Claudine RICOL

née le 23 juin 1962 à Bourg-en-Bresse (France)

demeurant à L-1321 Luxembourg, 125, rue de Cessange 23 parts sociales

Monsieur Arnaud MARCON

né le 4 août 1991 à Luxembourg

demeurant à L-1321 Luxembourg, 125, rue de Cessange 77 parts sociales

TOTAL 100 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2013.

Claudine RICOL

Gérante

Référence de publication: 2013113549/23.

(130137471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

**Sata S.A., Société Anonyme,
(anc. Sata Holding S.A.).**

Siège social: L-1725 Luxembourg, 16, rue Henri VII.

R.C.S. Luxembourg B 51.502.

—
In the year two thousand and thirteen, on the fourth day of July.

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of SATA HOLDING S.A., a société anonyme incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-5652 Mondorf-les-Bains, 1, Domaine Malpartes, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 51.502, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary then residing in Hesperange, on June 15th, 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 462 of September 16th, 1995, and whose articles of incorporation have been amended for the last time on September 6, 2011 pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2667 of November 3, 2011.

The meeting is opened with Mrs Nadège BROSSARD, private employee, professionally residing in L-2540 Luxembourg 15, rue Edward Steichen, in the Chair.

The chairman designates as secretary Mr Serge IMBEH, private employee, professionally residing in L-2540 Luxembourg 15, rue Edward Steichen.

The meeting designates as scrutineer, Mrs Nadège BROSSARD, private employee, professionally residing in L-2540 Luxembourg 15, rue Edward Steichen.

The office of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

The chairman declares and requests the notary to record:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list, all one hundred eighty (180) shares are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

III.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Change the denomination of the Company into "SATA S.A." and to amend subsequently the article 1 of the articles of association of the Company;

2. Change the registered office of the Company and to amend subsequently the first paragraph of the article 2 of the articles of association of the Company;

3. Change the object clause of the Company and to amend subsequently the article 4 of the articles of association of the Company:

« **Art. 4.** The object of the Company is general trading involving the purchase and sale of all manner of goods.

The object of the Company may also be the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create

and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or the obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or Indirectly favour or relate to its object.»;

4. Amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company in order to delete the two classes of directors;

5. Amendment of the article 9 of the articles of association of the Company relating to the general representation of the Company;

6. Reclassification of Mr Saeed TADAYON as directors of the Company;

7. Acceptance of the resignation of Mr Riaz HUSAIN and Mr Mostapha RABBANI ZAREI as director of the Company with immediate effect;

8. Acceptance of the resignation of “International Audit Services S.à r.l. as statutory auditor of the Company with immediate effect;

9. Appointment of Mr Mostapha RABBANI ZAREI as new statutory auditor of the Company;

10. Miscellaneous.

After duly considering each item of the agenda, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to change, with immediate effect, the denomination of the Company from “SATA HOLDING S.A. to “SATA S.A.” and to amend subsequently the article 1 of the articles of association of the Company so as to henceforth read as follows:

« **Art. 1.** There exists a «société anonyme» under the name of «SATA S.A.»».

Second resolution

The general meeting decides to change the registered office of the Company from L-5652 Mondorf-les-Bains, 1, Domaine Malpartes to L-1725 Luxembourg, 16, rue Henri VII and to amend subsequently the first paragraph of the article 2 of the articles of association of the Company so as to henceforth read as follows:

Art. 2. (First paragraph). «The registered office of the corporation is established in the city of Luxembourg.».

Third resolution

The general meeting decides to change the object of the Company and to amend subsequently the article 4 of the articles of association of the Company so as to henceforth read as follows:

« **Art. 4.** The object of the Company is general trading involving the purchase and sale of all manner of goods.

The object of the Company may also be the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or the obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or Indirectly favour or relate to its object.».

Fourth resolution

The general meeting decides to delete the two classes of directors and to amend subsequently the first paragraph of the article 6 of the articles of association of the Company so as to henceforth read as follows:

Art. 6. (First paragraph). «The Company is managed by a Board of Directors of at least three members. Directors, respectively, sole director, if any, are appointed for a term not exceeding six years. They may be reappointed. The Board of Directors elects a president and if it deems it necessary a vice-president.».

Fifth resolution

The general meeting decides to amend the article 9 of the articles of association of the Company so as to henceforth read as follows:

« **Art. 9.** The corporation shall be bound in any circumstances either

(i) by the joint signature of two directors of which that of the managing director or (ii) the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof or (iii) the sole signature of the sole director.».

Sixth resolution

The general meeting decides to reclassify Mr Saeed TADAYON as director of the Company.

The general meeting resolves that the term of all the directors of the Company shall end at the annual general meeting of the shareholders of the Company convened to approve the accounts for the financial year ending on 31st December 2018.

Seventh resolution

The general meeting accept the resignation of Mr Riaz HUSAIN, residing professionally in L-1420 Luxembourg, 15-17, Avenue Gaston Diderich, as class B director and of Mr Mostapha RABBANI ZAREI, residing in D-10555 Berlin, Tile-Wardenberg-Strasse 6, as class A director of the Company with immediate effect and resolved to grant full discharges to these persons for the performance of their duties as far as legally possible.

Eight resolution

The general meeting accept the resignation of International Audit Services Sàrl, having its registered office at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 75.354 as statutory auditor of the Company with immediate effect and resolved to grant full discharges to this person for the performance of its duties as far as legally possible.

Ninth resolution

The general meeting decides to appoint Mostapha RABBANI ZAREI, born on October 5th, 1962 in Teheran (Iran), residing in D-10555 Berlin, Tile-Wardenberg-Strasse 6, as new statutory auditor of the Company.

The general meeting resolves that the term of the statutory auditor of the Company shall end at the annual general meeting of the shareholders of the Company convened to approve the accounts for the financial year ending on 31st December 2018.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand six hundred euro (EUR 1,600.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatrième jour de juillet.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SATA HOLDING S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au L-5652 Mondorfles-Bains, 1, Domaine Malpartes, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51.502, constituée

suisant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 15 juin 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 462 du 16 septembre 1995, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2667 du 3 novembre 2011.

La séance est ouverte sous la présidence Madame Nadège BROSSARD, employée privée, demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Serge IMBEH, employé privé, demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Nadège BROSSARD, employée privée, demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, la Présidente déclare et demande au notaire instrumentant de constater que:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il apparaît de cette liste de présence que l'ensemble des cent quatre-vingt (180) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1 Changement de la dénomination sociale de la Société en "SATA S.A." et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société;

2 Transfert du siège social de la Société et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société;

3 Changement de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** L'objet social de la Société est le commerce/négoce en général portant sur l'achat et la vente de toutes sortes de biens.

L'objet social de la Société peut également être la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces intérêts. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat et échange ou de toute autre manière des titres, actions et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée que ce soit. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que par voie d'offre publique. Elle peut émettre, par voie de placement privé uniquement, des titres, des obligations et des bons de caisse et toutes sortes de dettes et / ou des titres de participation. La Société peut prêter des fonds, y compris, sans limitation, les revenus de prêts et / ou émissions de titres de créance ou de participation à ses filiales, sociétés affiliées et / ou toutes autres sociétés. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs pour garantir ses propres obligations et engagements et / ou des obligations et engagements de toute autre société, et, plus généralement, pour son propre bénéfice et / ou le bénéfice d'une autre compagnie ou personne. Pour éviter tout doute, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet.»;

4 Modification du premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société afin de supprimer les deux catégories d'administrateurs;

5 Modification de l'article 9 des statuts de la Société relatif à la représentation générale de la Société;

6 Reclassification de Monsieur Saeed TADAYON en tant qu'administrateur de la Société;

7 Acceptation de la démission de Monsieur Riaz HUSAIN et de Monsieur Mostapha RABBANI ZAREI en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat;

8 Acceptation de la démission de International Audit Services S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat;

9 Nomination de Monsieur Mostapha RABBANI ZAREI en tant qu'administrateur-délégué de la Société;

10 Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, l'assemblée générale a pris à l'unanimité es résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer, avec effet immédiat, la dénomination sociale de la Société de "SATA HOLDING S.A." en "SATA S.A." et de modifier en conséquence l'article 1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de «SATA S.A.»».

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-5652 Mondorf-les-Bains, 1, Domaine Malpartes à L-1725 Luxembourg, 16, rue Henri VII et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 2. (Premier alinéa). «Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** L'objet social de la Société est le commerce/négoce en général portant sur l'achat et la vente de toutes sortes de biens.

L'objet social de la Société peut également être la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces intérêts. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat et échange ou de toute autre manière des titres, actions et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée que ce soit. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que par voie d'offre publique. Elle peut émettre, par voie de placement privé uniquement, des titres, des obligations et des bons de caisse et toutes sortes de dettes et / ou des titres de participation. La Société peut prêter des fonds, y compris, sans limitation, les revenus de prêts et / ou émissions de titres de créance ou de participation à ses filiales, sociétés affiliées et / ou toutes autres sociétés. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs pour garantir ses propres obligations et engagements et / ou des obligations et engagements de toute autre société, et, plus généralement, pour son propre bénéfice et / ou le bénéfice d'une autre compagnie ou personne. Pour éviter tout doute, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer les deux catégories d'administrateurs de la Société et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 6 pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 6. (Premier alinéa). «La Société est administrée par un Conseil d'Administration de trois membres au moins. Les administrateurs, respectivement l'administrateur unique, le cas échéant, sont nommés par un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le Conseil d'Administration élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 9 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 9.** La Société se trouve engagée, soit (i) par la signature conjointe de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué, soit (ii) par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 10 des statuts, soit (iii) par la signature individuelle de l'administrateur unique.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de reclassifier Monsieur Saeed TADAYON en tant qu'administrateur de la Société.

L'assemblée générale décide que le mandat de l'administrateur prénommé de la Société prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui sera convoquée pour approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2018.

Septième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Riaz HUSAIN, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 1517, Avenue Gaston Diderich, en sa qualité d'administrateur de catégorie B et de Monsieur Mostapha RABBANI ZAREI, demeurant à D-10555 Berlin, Tile-Wardenberg-Strasse 6, en sa qualité d'administrateur de catégorie A de la Société avec effet immédiat, et décide de leur donner entière décharge pour l'exercice de leurs fonctions dans les limites prévues par la loi.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de International Audit Services Sàrl, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 75.354 en sa qualité de commissaire aux comptes avec effet immédiat, et décide de lui donner entière décharge pour l'exercice de ses fonctions dans les limites prévues par la loi.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Mostapha RABBANI ZAREI, né le 5 octobre 1962 à Téhéran (Iran), demeurant à D10555 Berlin, Tile-Wardenberg-Strasse 6, en tant que nouveau commissaire aux comptes de la Société.

L'assemblée générale décide que le mandat du nouveau commissaire aux comptes de la Société prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui sera convoquée pour approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2018.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des personnes comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. BROSSARD, S. IMBEH, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 08 juillet 2013. Relation: DIE/2013/8638. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 05 août 2013.

Référence de publication: 2013113579/304.

(130137034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Sandstorm Gold (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 168.576.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société en date du 31 juillet 2013 que Madame Krysta Rehaag a démissionné de sa position de gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat.

Il est décidé de nommer Monsieur Erfan Kazemi, né le 11 septembre 1980, Iran, résidant au 400 Burrard Street, Suite 1400, BC V6C 3A6 Vancouver, Canada, comme gérant de catégorie B de la Société avec effet au 31 juillet 2013 pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est maintenant composé comme suit:

- Mr. Scott Mc Kinlay, comme gérant de catégorie A de la Société;
- M. Erfan Kazemi, comme gérant de catégorie B de la Société; et
- Mme Marjorie ALLO comme gérante de catégorie B de la Société

Le 5 août 2013.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013113557/20.

(130137454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

ECI Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 164.681.

L'an deux mille treize, le vingt-quatre juin.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de "ECI FINANCE S.A." (la Société), une société anonyme de titrisation de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 164.681, constituée le 20 septembre 2011 par un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3166 du 23 décembre 2011 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 482 du 23 février 2012.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Alexia UHL, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement appelés le Bureau de l'Assemblée.

Le Bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification de la date de l'assemblée générale statutaire.

2. Modification subséquente de l'article 9.3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante: L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le sept juin à 16.00. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

3. Ratification de la nomination de Madame Anne-Marie Grégis et de Monsieur Michel Lenoir, tel que décidé par les conseils d'administration des 27 février 2013 et 6 mai 2013.

4. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, le Bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant resteront pareillement annexées aux présentes pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

IV. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

V. La présente Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

VI. Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale statutaire et de modifier subséquemment l'article 9.3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le sept juin à 16.00. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de ratifier la nomination de Madame Anne-Marie GREGIS et de Monsieur Michel LENOIR, tel que décidé par les conseils d'administration des 27 février 2013 et 6 mai 2013.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise. À la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède

In the year two thousand and thirteen on the twenty-fourth of June.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of shareholders of "ECI FINANCE S.A." (the Company), a securitization Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 164.681, incorporated on 20 September 2011 by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3166 of December 23, 2011 and whose articles of associations have been amended on 27 December 2011 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 482 of February 23, 2012.

The meeting was chaired by Mr Christian DOSTERT, employee, professionally residing in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appointed as secretary Mrs Monique GOERES, employee, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mrs Alexia UHL, employee, professionally residing in Luxembourg.

The Chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the Board of the Meeting.

The Board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is as follows:

1. Change of statutory general meeting date.

2. Subsequent amendment of article 9.3 of the by-laws in order to read as follows: The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the 7th of June at 4 p.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

3. Ratification of the appointment as class A directors of Mrs. Anne-Marie Gregis and Mr. Michel Lenoir as decided by the Board of directors on February 27th, 2013 and on May 6th, 2013.

4. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the Board of the Meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. The proxies of the represented shareholders, signed by the proxy holders, the Board of the Meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

IV. The whole corporate capital was present or represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

V. The meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

VI. The general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions upon deliberation:

First resolution

The Meeting resolved to change the statutory general meeting date and to amend subsequently article 9.3 of the by-laws in order to read as follows:

"The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the 7th of June at 4 p.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day."

Second resolution

The Meeting resolved to ratify the appointment as class A directors of Mrs. Anne-Marie GRÉGIS and Mr. Michel LENOIR, as decided by the Board of directors on February 27th, 2013 and on May 6th, 2013.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at nine hundred Euro.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in French followed by an English translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the French version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading the present deed to the appearing persons, all known to the notary by their names, first name, civil status and residences, the said appearing persons have signed together with us, the notary, the present deed.

Signé: C. DOSTERT, M. GOERES, A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2013. LAC/2013/29565. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Référence de publication: 2013113920/129.

(130138008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

EG Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 161.366.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 5 août 2013

En date du 5 août 2013, l'Assemblée accepte la démission de la société Montbrun Revision S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes de la Société avec effet au 21 juin 2013.

A cette même date, l'Assemblée décide de nommer la société Hoche Partners Trust Services S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 110094 en tant que Commissaire au Comptes de la Société pour une durée de six ans avec effet au 21 juin 2013.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2013113927/16.

(130138164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

ECOTRANS Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 106.094.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 juin 2013

Monsieur Michel Jadot est renommé administrateur.

Sont nommés comme nouveaux administrateurs:

- Jozef Adriaens, Administrateur de sociétés, demeurant 85, Route de Longwy L-8080 Bertrange

- Kristof Wuytack, Ingénieur industriel, demeurant 77, rue de Merl L-2146 Luxembourg Monsieur Erwin Gilissen est renommé commissaire aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Pour extrait sincère et conforme
M. Jadot / J. Adriaens
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013113924/17.

(130138131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Fondations Capital I S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.317.

Statuts coordonnés, suite à une constatation d'augmentation de capital reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 26 mars 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 26 avril 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013113948/14.

(130138222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Euro Asia Investment SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 61.993.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 28 juin 2013:

«Les mandats des administrateurs et commissaire étant échus, l'Assemblée décide de nommer:

Monsieur Giovanni VITTORE, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 45-47, Route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, aux fonctions d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Roland DE CILLIA, Expert-comptable, demeurant professionnellement au 45-47, Route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, à la fonction d'Administrateur.

Monsieur Frédéric NOEL, Avocat, demeurant professionnellement au 1, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, à la fonction d'Administrateur.

La société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à.r.l., inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg n° B 33849, établie aux 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, à la fonction de Commissaire aux Comptes.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO ASIA INVESTMENT S.A.

Référence de publication: 2013113941/20.

(130138778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Else 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.586.

Il est à noter les changements suivants:

- l'adresse professionnelle du gérant Neil Hasson est désormais au
Ropemaker Place, 28 Ropemaker Street

London, EC2Y 9HD

Royaume-Uni

- l'adresse professionnelle du gérant Rodrigo Neira est désormais au

Two Court Square

Long Island City

NY 11101, USA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2013.

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2013113909/20.

(130138527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Famaury, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 136.917.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 19 juillet 2013:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide:

- de nommer, pour une période d'un an se terminant avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014, les, Administrateur Administrateurs suivants:

* Monsieur Didier BENSADOUN, Administrateur et Président du Conseil d'Administration

* Monsieur Marcel URY, Administrateur;

* Monsieur Rudy PAULET, Administrateur;

* Monsieur Alain THEIMER, Administrateur.

- de nommer PricewaterhouseCoopers en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé, pour une période d'un an se terminant avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2013.

Référence de publication: 2013113954/19.

(130138377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Frégate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.652.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 22 juillet 2013

1. M. Frank PLETSCHE a démissionné de son mandat de gérant B.

2. M. Douwe TERPSTRA, administrateur de sociétés, né à Leeuwarden (Pays-Bas), le 31 octobre 1958, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 7.8.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Frégate Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013113951/16.

(130138327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

ECMF SCA, SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 161.821.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 27 mai 2013

En date du 27 mai 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de confirmer la nomination de PricewaterhouseCoopers en qualité de Réviseurs d'Entreprises pour l'année se terminant au 31 décembre 2012;

- de ne pas renommer PricewaterhouseCoopers en qualité de Réviseurs d'Entreprises pour l'année se terminant au 31 décembre 2013 avec effet au 28 mai 2013 car la SICAV-SIF étant devenue une SCA, elle n'a donc plus besoin d'être auditée.

Luxembourg, le 7 août 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *ECMF SCA, SICAV-SIF*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013113922/19.

(130138415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Moulin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 179.263.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

1. - DALCO SA avec siège social à L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois, constituée suivant acte Frank MOLITOR de Mondorf-les-Bains en date du 13 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 425 du 12 juin 1998, modifiée suivant acte assemblée générale extraordinaire sous seing privé du 30 mai 2002, publié au dit Mémorial, Numéro 1317 du 11 septembre 2002,

ici représentée par

Pasquale CORCELLI, entrepreneur de constructions, demeurant à Luxembourg,

agissant en qualité d'administrateur-délégué - fonction à laquelle il a été nommé suivant assemblée générale extraordinaire et procès-verbal du conseil d'administration du 19 février 2010, publiés audit Mémorial C, Numéro 752 du 10 avril 2010 - et en vertu de l'article 7 des statuts.

La comparante a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts dénommée: MOULIN SA.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut-être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 4. La société a pour objet la mise en valeur, la promotion, l'échange, la négociation, la vente, l'achat, l'expertise, la gestion, la location et la gérance de tous biens immeubles bâtis ou non bâtis. La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-et-un mille (31.000.-) euros, représenté par cent (100) actions de trois cent dix (310.-) euros chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Art. 7. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature collective de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit, pour les actes relevant de la gestion journalière, par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de juin à 17.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 12. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit par DALCO SA avec siège social à L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de cent pour cent de sorte que la somme de trente-et-un mille (31.000.-) euros se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent cinquante (1.150.-) euros.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2014.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant, ès-qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

Est nommé aux fonctions d'administrateur unique:

Pasquale CORCELLI, promoteur immobilier, né à Polombaio di Bitonto/Bari (Italie) le 13 décembre 1946, demeurant à L-2167 Luxembourg, 60, rue des Muguets.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

LUX-AUDIT S.A. avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 25 797.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2018.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Corcelli et Molitor.

Enregistré à LUXEMBOURG A.C., le 29 juillet 2013. Relation LAC/2013/35315. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Thill.

Référence de publication: 2013114119/130.

(130138017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Mazars Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 159.962.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
des actionnaires tenue extraordinairement à Luxembourg en date du 12 août 2013*

L'assemblée entérine la démission de Monsieur Laurent Decaen avec effet au 2 août 2013 de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué.

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateur avec effet rétroactif au 2 août 2013, Monsieur Muhammad Hossen, né le 18 mai 1968 à Karachi (Pakistan) et demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé viendra à échéance lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2017.

L'assemblée délègue également à Monsieur Muhammad Hossen, né le 18 mai 1968 à Karachi (Pakistan), et demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt les pouvoirs de gestion journalière avec effet rétroactif au 2 août 2013.

Le mandat de l'administrateur délégué ainsi nommé viendra à échéance lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2017.

En vertu de l'article 14 des statuts, Monsieur Hossen aura, en tant que délégué du conseil, pouvoir de signature individuelle.

L'assemblée décide également de déléguer avec effet au 9 août 2013 les pouvoirs de gestion journalière à Monsieur Pierre Friderich, né le 3 septembre 1976 à Nancy (France), Réviseur d'entreprises agréé, Administrateur, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le mandat de l'administrateur délégué ainsi nommé viendra à échéance lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2017.

En vertu de l'article 14 des statuts, Monsieur Friderich aura, en tant que délégué du conseil, pouvoir de signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS LUXEMBOURG

Référence de publication: 2013116831/32.

(130141845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Misana Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 179.340.

—
Changement suivant le contrat de cession de parts du 31 juillet 2013:

- Ancienne situation associée:

Intertrust (Luxembourg) S.A.: 12.500 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

Pinehurst Investments S.à r.l., société à responsabilité limitée, R.C.S. Luxembourg B 178 991, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte: 12.500 parts sociales

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 8 août 2013

1. Madame Virginie DOHOGNE a démissionné de son mandat de gérante de catégorie A.

2. Monsieur Elliot GREENBERG, administrateur de sociétés né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 19 janvier 1959, demeurant professionnellement à NY 10019 New York (Etats-Unis d'Amérique), 40, West 57th Street, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

3. Monsieur Douwe TERPSTRA a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

4. Monsieur Jérôme DEVILLET, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 21 mai 1986, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

5. Monsieur Pierre CLAUDEL, administrateur de sociétés, né à Schiltigheim (France), le 23 mai 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

6. Le nombre des gérants a été augmenté de trois (2) à trois (3).

Luxembourg, le 13 août 2013.

Pour avis et extrait sincères et conformes

Pour Misana Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013116819/30.

(130142226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

KBC Bonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 39.062.

—
Veuillez noter que Mr Wouter VANDEN EYNDE réside dorénavant professionnellement au 2 Avenue du Port, B-1080 Bruxelles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour KBC BONDS

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013106069/13.

(130129194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.
